

Les horaires et conditions d'accès

Le Stand 10 mètres:

Le stand 10 mètres est ouvert à la pratique du tir de loisir :

**Les lundis-mercredis-jeudis
de 17h30 à 19h00,
du mois de septembre jusqu'à août.**

- Pas de permanences assurées les jours fériés.
- L'accès au stand et les tirs sont placés sous la seule autorité et la responsabilité du permanent.
- L'âge minimum d'accueil est actuellement fixé à 14 ans.
- Des pistolets et carabines peuvent être prêtés par le club sous la responsabilité du permanent. Ces armes peuvent également être prêtées dans le cadre du tir sportif de compétition (voir "règlement intérieur").

Le Stand des Carpeaux 25-50 mètres:

Le stand est ouvert à la pratique du tir de loisir :

**Les samedis après-midi de 14h00 à 16h00.
Les dimanches matins de 10h00 à 12h00.**

- Le stand est fermé les jours de fêtes légales, les jours fériés et le dimanche après-midi sauf si une compétition officielle est organisée par le Comité de Tir de la Nièvre.
- L'accès au stand et les tirs sont placés sous la seule autorité et la responsabilité du permanent.
- Pour les compétiteurs, les conditions d'ouverture et d'utilisation du stand sont précisées à "utilisation du stand 25-50m".